



Concours de professeur des écoles session 2007

EPREUVE D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

L'épreuve s'est déroulée selon les modalités fixées par les textes de références:
.Arrêté du 10/05/2005 modifié par arrêtés du 7/10/2005, du 10/02/2006 et 16/12/2006.
.Notes de commentaires du 16/05/2005.
.Eléments de cadrage du 10/11/2005

1^{er} PARTIE : PRESTATION PHYSIQUE

REMARQUE CONCERNANT LES CERTIFICATS MEDICAUX :

En l'état actuel de la réglementation, il convient d'en distinguer 2 types:

- 1) Concernant l'obligation de contrôle de l'aptitude physique: le certificat de non contre indication est à présenter le jour de l'épreuve, au moment de l'appel, pour être autorisé à réaliser la prestation.
- 2) Les certificats de contre indication (dispenses) pour lesquels 2 cas de figure sont à distinguer :
 - Grossesse, handicap, contre indication fonctionnelle connus avant la date de l'épreuve: l'envoi du certificat datant de moins de 4 semaines avant cette date, en recommandé, auprès des services du Rectorat, dispense son titulaire de se présenter à sa convocation pour la prestation.
 - Empêchement intervenu le jour de l'épreuve : un certificat médical doit impérativement être présenté le jour de la convocation à l'épreuve pratique, au moment de l'appel.

DANSE

Activité d'expression : Danse, présentation d'une prestation individuelle. Tous les styles de danse sont admis. La prestation doit avoir une durée de deux minutes maximum.

167 candidats inscrits. La moyenne des notes est de **11,06/20** pour les 164 candidats notés.

Les rares candidats garçons (5) qui ont choisi cette option obtiennent une moyenne de 13,4.

En général les candidats se sont préparés à l'épreuve. La situation de présentation face à un jury, nécessite un entraînement pour mieux assumer la charge émotionnelle.

Le niveau des prestations reste de qualité très inégale: l'engagement moteur est trop faible avec peu de prise de risque.

Sur le plan artistique certaines chorégraphies sont trop pauvres: traitement du thème, déclinaison de la musique, costumes en collage parfois excessif! Eviter les attendus, les stéréotypes.

On remarque aussi des prestations tout à fait en accord avec l'épreuve qui obtiennent de très bonnes notes.

La présence et l'engagement dans l'interprétation sont indispensables pour être dans une réelle présentation chorégraphique.

Quelques remarques:

Arrêts trop brusques dans le geste comme dans la musique: fin peu soignée.
Eviter le coté conventionnel des propositions; ne pas confondre naïveté et simplicité.

Il ne suffit pas d'avoir un propos, il faut le traiter et ne pas se limiter au narratif, au littéral:

- oser rentrer dans la singularité, la poésie.
- s'engager dans une authenticité évitant la monotonie.
- travailler dans une gestuelle plus précise même dans la simplicité;
- apporter plus de recherche corporelle, d'originalité.

La prestation doit demeurer individuelle, singulière, personnelle. Les candidats ne doivent pas présenter la même chorégraphie: éviter les copies, les répétitions!

Ne pas confondre pantomime, expression corporelle, mime avec les attendus de l'épreuve. Le cas échéant, ne pas se limiter à présenter une danse de répertoire (folklore, classique, danses de salon.) sans l'avoir transformée personnellement.

Utiliser le temps réglementaire (2 minutes) pour développer au maximum sa proposition. Nous rappelons que l'épreuve fait partie du domaine de l'EPS et mérite un réel engagement moteur.

L'annonce d'un argument ou d'un thème est un point d'appui pour la compréhension, la lisibilité et l'appréciation de la production au service des intentions personnelles. **Le jury souhaite que le candidat présente par écrit sa chorégraphie par un titre et un argumentaire succinct destiné à préciser son propos.**

Le support sonore doit être soigné et précis. Trop de négligence (fin coupée sèchement, son peu clair...) pénalise le candidat. Le support (cassette ou CD) ne doit comporter que le seul montage nécessaire à la prestation. L'arrêté du nouveau concours mentionne que *les candidats doivent se présenter avec leur propre matériel d'audition* -disposition vraisemblablement envisagée au regard de la reconnaissance aléatoire, par certains appareils audio, des CD gravés. Le jury tient à préciser que le matériel qu'il met à disposition a permis la reconnaissance de tous les supports apportés par les candidats.

Se présenter 30' avant l'heure de sa convocation devant le jury est un délai raisonnable qu'il convient de respecter pour ne pas perturber le bon déroulement de l'épreuve: un gymnase permet aux candidats de s'échauffer, un temps suffisant leur est en outre accordé ensuite dans la salle de prestation.

1500M

Course en ligne avec un maximum de 12 candidats au départ.

Sur les 636 candidats admissibles inscrits à cette épreuve, 607 candidats (505 jeunes filles, 102 jeunes gens) ont réalisé la prestation. Moyenne de l'épreuve **10,62**.

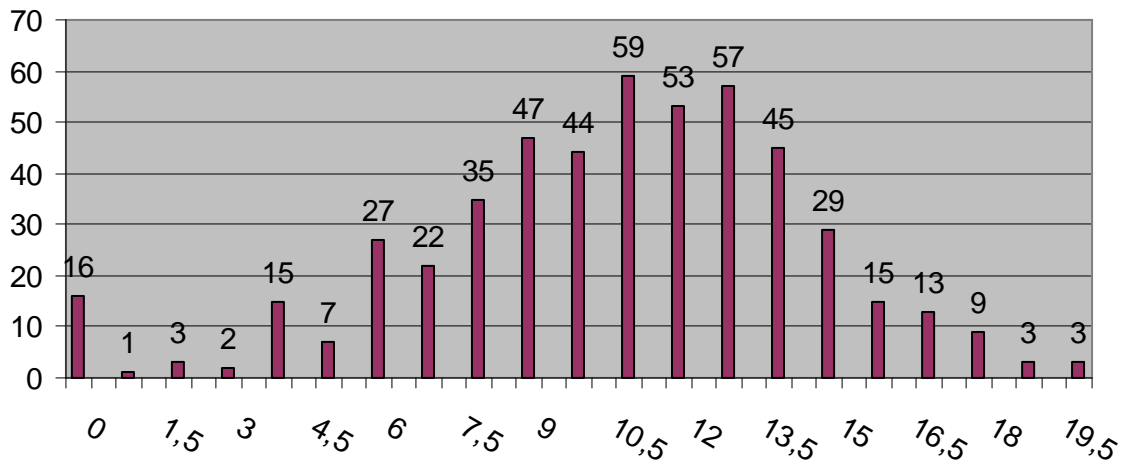
Les candidats sont convoqués par cohortes de 4 séries et disposent de 15' pour un échauffement spécifique, sur un stade annexe, avant leur course. A son passage devant le chronométrateur, ce dernier annonce au candidat qu'il entre dans son dernier tour.

On repère un degré de préparation des candidats généralement satisfaisant. En l'état actuel du règlement, la note est attribuée en fonction de la stricte application du barème.

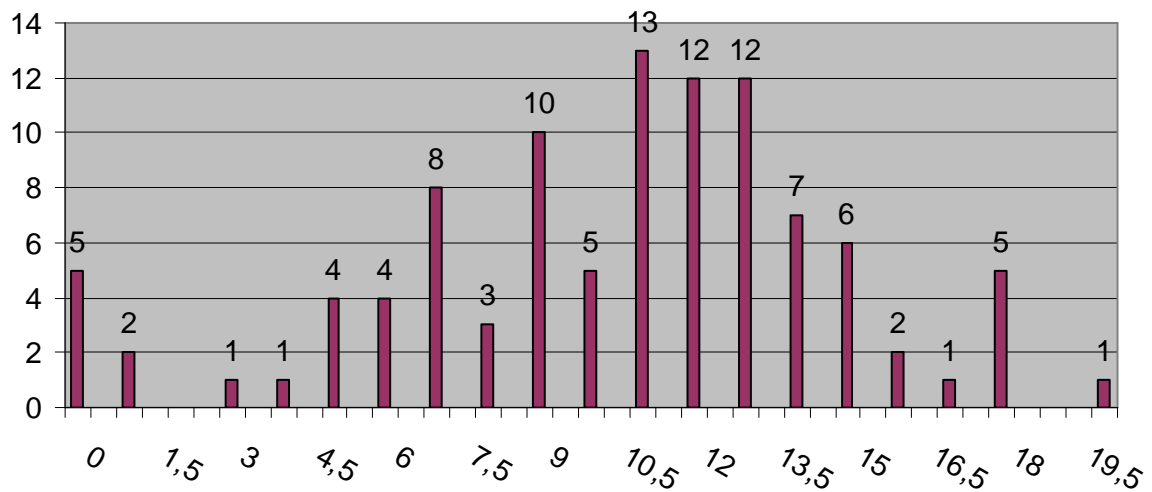
Les notes s'échelonnent de 0 à 20 :

- 57 notes de 0 à 5 (9%)
- 205 notes de 5.5 à 10 (34%)
- 293 notes de 10.5 à 15 (48%)
- 52 notes de 15.5 à 20 (8,5%).
- 12 candidates ont obtenu la moyenne des épreuves pratiques attribuée aux dispensées présentant un certificat de grossesse ou de congé de maternité.
- 13 candidats ont obtenus la note 0 attribuée aux dispenses pour contre-indication.
- 4 absents

1500 m Jeunes filles - Répartition des notes -



1500 m Jeunes Gens - Répartition des notes -



2em PARTIE : ENTRETIEN AVEC LE JURY

Conformément aux dispositions réglementaires, l'entretien se déroule après la prestation. Pour satisfaire aux conditions d'équité optimale et au regard des critères d'évaluation, le jury a fait le choix d'organiser l'épreuve d'entretien sur un lieu et un temps différents de celui de la prestation. Le candidat y est convoqué, au plus tôt, dans la demi-journée qui suit sa prestation.

L'entretien comprend deux parties. Il n'existe pas de sujets. Le candidat ne dispose pas de temps de préparation. L'évaluation de la prestation s'appuie sur l'aptitude du candidat à prendre parti, à mettre en relation connaissances et expériences.

Pour l'exposé, le candidat choisit une option au moment de son inscription (Athlétisme ou Activité d'expression).

L'APS support de la 2nd partie est tirée au sort parmi les 4 **champs d'activité** définis par le ministère (Natation, Athlétisme, Jeux et sports collectifs, Activités physiques artistiques aux cycles 1, 2 et 3.), hormis celui choisi pour la prestation physique.

Cette année, l'épreuve s'est déroulée de la façon suivante :

Dans la 1^{er} partie, il était demandé au candidat de présenter un exposé de dix minutes maximum, mettant en relation sa pratique personnelle et la transposition de cette pratique dans son enseignement : la gestion de ce temps entraine pour partie dans l'attribution de la note.

A l'issue de l'exposé du candidat, le jury dispose du temps complémentaire pour poser des questions qui peuvent, pour partie, porter sur cet exposé, puis sur le champ d'APSA tiré au sort.

Pour la session 2008, le jury se réserve le droit d'envisager de faire évoluer ces dispositions.

Depuis la session 2006, le jury a autorisé d'envisager la référence à la *pratique personnelle* au sens large. Pour 2008, comme y invitent les termes de l'arrêté, ***l'exposé portera sur la pratique que le candidat a de l'APS choisie comme option : Athlétisme ou Activité d'expression.*** (pratique physique scolaire, associative, de club, cours théoriques, observations, expérience dans l'animation). Cette notion de ***pratique personnelle*** est à distinguer de celle de ***prestation*** : les candidats sont invités à prendre en compte la distinction faite dans les textes officiels entre ces deux termes.

Dans l'ensemble, les candidats sont bien préparés mais le jury distingue différentes typologies de candidats. Ainsi :

- Quelques rares candidats consacrent encore l'intégralité du temps d'exposé pour procéder à une analyse de leur prestation.
- Chez d'autres, il est difficile de déceler les ponts entre pratique personnelle et enseignement : le candidat décrit une pratique plus qu'il ne développe des arguments.
- D'autres récitent un discours préparé à l'avance sans lien entre les différentes parties et ont des difficultés à répondre aux questions du jury
- Les candidats les plus brillants structurent leur exposé en mettant en relation les différents champs de connaissances et illustrent de façon pragmatique les référents théoriques qu'ils énoncent.

Le formatage des exposés, encore trop fréquent, mériterait d'être dépassé.

La « *pratique personnelle* » est souvent mal justifiée. Le jury n'attend pas des candidats une analyse de leur prestation, mais leur capacité à illustrer, à tisser des liens entre cette « pratique personnelle » et la « transposition à son enseignement » : contextualiser ses connaissances, s'appuyer sur des exemples de comportements et dispositifs d'enseignement de l'E.P.S à l'école primaire, articuler ses connaissances avec des références plus personnelles.

Ils sont capables de s'engager à partir de leurs propositions, (puis des questions posées) et d'émettre des hypothèses.

On attend des candidats qu'ils dégagent à travers la réponse aux questions un point de vue personnel à partir de connaissances pédagogiques et didactiques sur l'enseignement de l'E.P.S à l'école primaire.

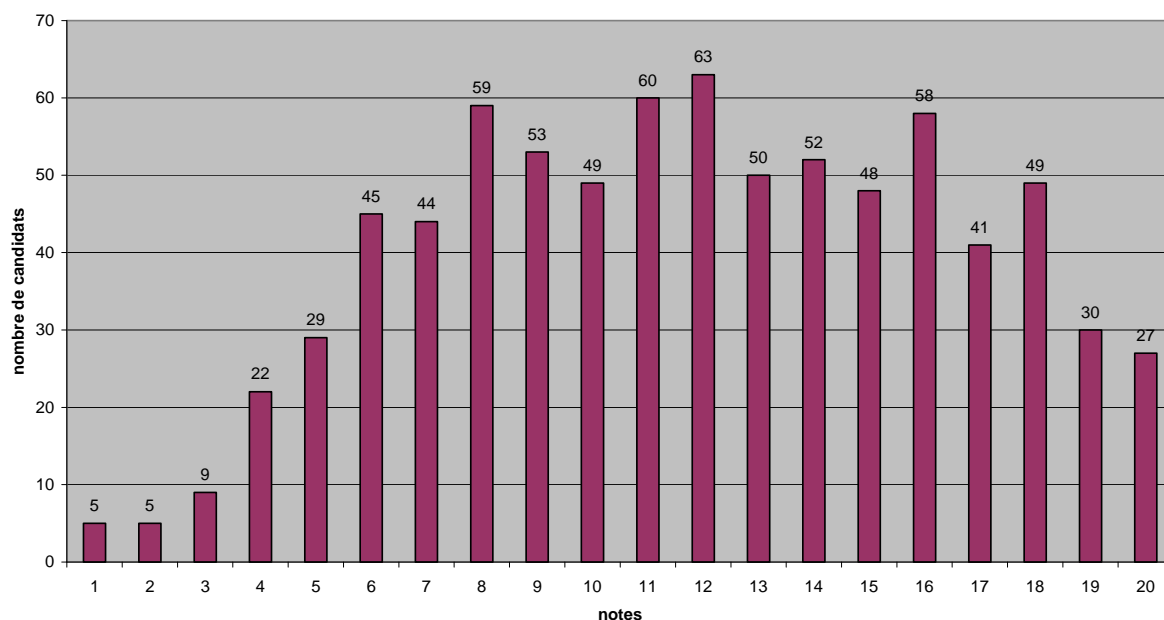
Ainsi que le prévoit le texte de l'arrêté, cette argumentation doit s'appuyer sur la mise en relation des connaissances issues des différents champs suivants :

- connaissance de l'APSA
- contenus d'apprentissage
- tâche motrice et activité de l'élève
- activité de l'enseignant, régulations
- notion de modules d'apprentissage
- organisation de la classe (sociale et spatiale)
- développement de l'enfant
- connaissances générales du domaine de l'EPS, discipline d'enseignement (textes officiels régissant l'EPS à l'école)
- liens explicites avec les autres disciplines d'enseignement

Le jury constate que la majorité des champs est abordée à l'exception de ceux portant sur les connaissances relatives au développement de l'enfant et des liens possibles entre les disciplines. Le champ des démarches est stéréotypé. (Proposition d'exemples redondants)

La moyenne des notes pour la session est de **11,78**

répartition des notes de la session 2007
803 candidats: 798 présents, 5 absents



La lecture attentive du rapport du jury reste une référence pour les futurs candidats. Toutefois, le jury se réserve le droit d'envisager des évolutions dans l'organisation de l'épreuve d'entretien EPS du concours 2008. Les modalités resteront conformes à celles annoncées dans le BO n° 21 du 26 mai 2005, sous réserves de la parution de compléments éventuels.